

- L'Équipe Mobile d'Appui à la scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Elle intervient de la maternelle au lycée.

Secteur d'intervention

La circonscription de Val de Reuil :
31 écoles, 3 collèges et 1 lycée



Équipe



Equipe de Direction



Coordinatrice

Educatrice spécialisée
Mme BRANCHU Mathilde



Psychologue

Mme GUILLOTON Camille



Psychomotricienne

Mme DECAEN Mélanie



Orthophoniste

Mme HAUTOT Fanny



Ergothérapeute

Mme FOFANA Mariam



Equipe Mobile d'Appui
médico-social à la
Scolarisation

Val de Reuil - Le Vaudreuil

Contact



07.44.90.01.49



emasvdr@trisomie21-normandie.fr



www.trisomie21-normandie.org



École Élémentaire le Pivolle

7 Passage des Turbulents

27100 VAL DE REUIL



Sensibiliser, conseiller et
soutenir les équipes
enseignantes

qui accueillent des enfants à Besoins
Éducatifs Particuliers, avec ou sans diagnostic

Qu'est ce qu'une EMAS ?

Les EMAS ont pour objectifs de:

- Renforcer l'école inclusive en favorisant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner et soutenir les enseignants et les équipes pédagogiques dans l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Éviter la rupture de parcours en apportant appuis et conseils.

Pour qui ?

- Pour toutes les personnes travaillant au sein d'un établissement scolaire auprès d'un enfant à besoins éducatifs particuliers :
 - Avec ou sans diagnostic
 - Avec ou sans notification MDPH
 - Avec ou sans AESH
- Pour tous les enfants à besoins éducatifs particuliers sur sollicitation du PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)

Quelles sont les missions ?

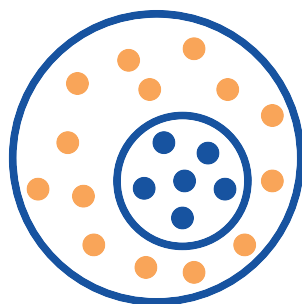
Sur sollicitation de l'Éducation nationale :

- Actions de sensibilisations et d'informations
- Appui-ressource

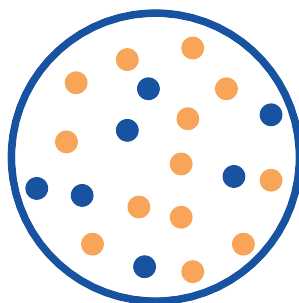
Sur sollicitation du PAS :

- Conseil et soutien des établissements scolaires
- Appui et conseil
- Intervention auprès d'un élève ou un groupe d'élève
- Soutien aux familles

Intégration



Inclusion



Comment solliciter l'EMAS ?

Dans le cadre d'une sensibilisation :

- 1 Remplir la fiche de saisine avec l'accord de l'IEN/ chef d'établissement.
- 2 Transmission de la fiche à l'EMAS par l'IEN / chef d'établissement.
- 3 L'EMAS prend contact avec l'établissement et envoie le formulaire de recueil de besoins.
- 4 Etude de la demande en interne à l'EMAS et co-construction de la sensibilisation.
- 5 Mise en oeuvre de la sensibilisation.

Dans le cadre d'une intervention directe auprès de l'enfant :

- 1 Solliciter le PAS qui transmettra une demande à l'EMAS si besoin.

Nous sommes disponibles pour vos questions